

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
SECTION
MONTEUR EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE: 34 21 00 S20 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 302 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

MONTEUR EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer :

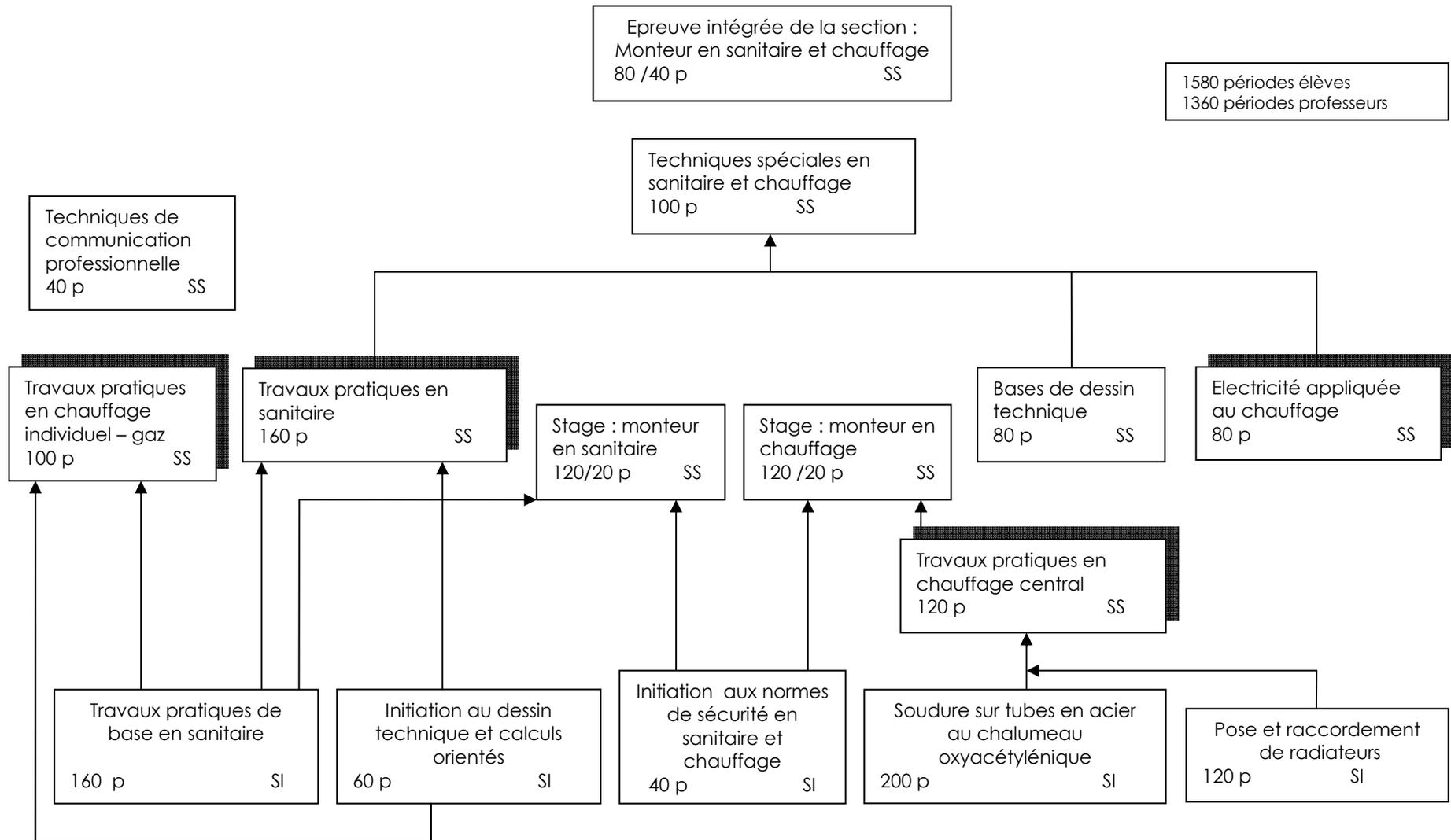
- ◆ de monter de façon autonome en tout ou en partie une installation en sanitaire et chauffage ;
- ◆ de poser des canalisations d'alimentation en eau et en combustible en assurant leur étanchéité ;
- ◆ de quantifier et de préparer le matériel nécessaire pour le travail sur chantier ;
- ◆ de respecter les normes en vigueur pour les installations concernées ;
- ◆ de développer des capacités d'adaptation à l'évolution technologique du métier ;
- ◆ de s'intégrer dans la vie professionnelle en respectant les conditions de sécurité et d'hygiène et la législation en vigueur.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION :

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Travaux pratiques de base en sanitaire	ESIT	34 12 02 U11 D1	302		160
Initiation au dessin technique et calculs orientés	ESIT	34 12 01 U11 D1	302		60
Initiation aux normes de sécurité en sanitaire et chauffage	ESIT	34 12 06 U11 D1	302		40
Soudure sur tubes en acier au chalumeau oxyacétylénique	ESIT	34 21 01 U11 D1	302		200
Pose et raccordement de radiateurs	ESIT	34 21 00 U11 D1	302		120
Travaux pratiques en chauffage central	ESST	34 21 05 U21 D1	302	X	120
Travaux pratiques en chauffage individuel-gaz	ESST	34 12 05 U21 D1	302	X	100
Travaux pratiques en sanitaire	ESST	34 12 03 U21 D1	302	X	160
Bases de dessin technique	ESST	32 61 02 U21 D1	302		80
Electricité appliquée au chauffage	ESST	34 22 06 U21 D1	302	X	80
Techniques spéciales en sanitaire et chauffage	ESST	34 21 07 U21 D1	302		100
Techniques de communication professionnelle	ESST	03 50 21 U21 D1	001		40
Stage : monteur en sanitaire	ESST	34 12 07 U21 D1	302		120/20
Stage : monteur en chauffage	ESST	34 21 06 U21 D1	302		120/20
Epreuve intégrée de la section : monteur en sanitaire et chauffage	ESSQ	34 21 00 U22 D1	302		80/40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1580
B) nombre de périodes professeur	1340

3. TABLEAU DE CAPITALISATION de la SECTION « MONTEUR EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE »



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification du « Monteur en sanitaire et chauffage » correspondant au certificat de qualification du « Monteur en sanitaire et chauffage » délivré à l'issue de la 6^e professionnelle de qualification organisé par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

MONTEUR EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE ⁽¹⁾

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 29 janvier 2009

MONTEUR EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE ⁽¹⁾

I. CHAMP D'ACTIVITE :

Le monteur en sanitaire et chauffage est un ouvrier qualifié capable de poser et de réparer tous les éléments nécessaires à l'installation complète d'un équipement sanitaire ou d'un chauffage au gaz par appareils individuels et d'un équipement de chauffage central. Il participe à l'installation, aux réglages, aux dépannages de ces différents équipements. Il effectue la mise en service des installations hydrauliques.

Il effectue les tâches confiées habituellement au monteur en sanitaire et au monteur en chauffage.

Le monteur en sanitaire et chauffage travaille avec soin et précision. Il travaille sous la propre responsabilité d'un chef d'équipe, d'un indépendant et/ou sous la direction d'un entrepreneur. Il est capable de s'intégrer dans une équipe.

Il doit s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et pouvoir échanger des informations à caractère technique et général.

II. TACHES :

En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, au respect des normes et des consignes en vigueur :

- lire et interpréter des plans, des schémas et des notices techniques d'installations sanitaires ou de chauffage au gaz par appareils individuels, d'installations de chauffage central ;
- démonter en tout ou en partie des anciennes installations de sanitaires ou de chauffage au gaz par appareils individuels, de chauffage central ;
- participer au placement, montage et démontage des échelles et des échafaudages ;
- manipuler des charges lourdes ;
- exécuter le tracé des conduites ;
- forer des trous dans des murs et des planchers, ragréer et reboucher ceux-ci ;
- poser des canalisations d'eau et de gaz en assurant leur étanchéité (mise en œuvre et raccordement des tuyaux, soudage, brasage, vissage, soudage à froid, ou par d'autres méthodes) ;
- assurer la protection anticorrosion et l'isolation de l'installation (calorifugeage, ...) ;

en chauffage:

- installer la (les) chaudière(s), l'alimentation en combustible, la ventilation de la chaufferie et l'évacuation des gaz brûlés ;
- poser les dispositifs de mesure, de commande, de réglage et de sécurité du circuit hydraulique ;
- assurer le contrôle de la partie hydraulique de l'installation ;
- poser le coffret d'alimentation de la chaufferie et les canalisations électriques de la chaudière ;

en sanitaire :

- installer, entretenir et réparer les conduites d'eau, de gaz, de ventilation et d'évacuation des eaux usées ;
 - raccorder et régler des équipements sanitaires et domestiques tels que : chasse de wc, mitigeur thermostatique ... ;
 - déboucher des canalisations obstruées ;
 - faciliter l'évacuation des eaux usées ;
- mettre en service l'installation ;
 - participer à la gestion des stocks ;
 - assurer la maintenance de l'outillage et de l'équipement collectif ;
 - participer à la mise en œuvre des nouvelles techniques de production d'eau chaude et de chauffage (énergie solaire, pompe à chaleur,...) ;
 - veiller à la propreté du poste de travail.

III. DEBOUCHES :

- Chantiers du bâtiment,
- Chantiers de maisons individuelles,
- Domicile de particulier,
- Chantiers de génie civil,
- Grande distribution spécialisée dans le bâtiment.